

Association canadienne des entraîneurs

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 -3
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12



Tel: 613 237 9331
Fax: 613 237 9779
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
180 Kent Street, Suite 1700
Ottawa, ON, K1P 0B6

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association canadienne des entraîneurs

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des entraîneurs (l'« association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre observation

Les états financiers pour l'année terminée le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé, sur ces états financiers, une opinion non modifiée en date du 2 juin 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada S.r.l. / LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
le 13 juin 2023

Association canadienne des entraîneurs
État de la situation financière

31 mars	2023	2022
Actif		
Court terme		
Encaisse	1 309 060 \$	369 097 \$
Placements (Note 2)	1 052 301	1 061 400
Débiteurs	103 864	93 974
Subventions à recevoir	179,646	109,809
Taxes de vente gouvernementales à recevoir	141 452	93 777
Frais payés d'avance	242 620	166 005
	3 028 943	1 894 062
Placements (Note 2)	102 904	100 355
Immobilisations corporelles (Note 3)	10 297	24 797
	3 142 144 \$	2 019 214 \$
Passif et actif net		
Court terme		
Créditeurs et frais courus	1 079 251 \$	586 469 \$
Apports reportés (Note 4)	177 647	35 375
Produits reportés	57 969	60 737
	1 314 867	682 581
Engagements contractuels (Note 5)		
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	10 297	24 797
Grevé d'affectations internes pour expansion future	500 000	500 000
Non affecté	1 316 980	811 836
	1 827 277	1 336 633
	3 142 144 \$	2 019 214 \$

Au nom du Conseil d'administration :

TC Norton Administrateur



Administrateur

Association canadienne des entraîneurs
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles	Grevé d'affectations internes pour expansion future	2023	2022
Solde, début de l'exercice	811 836 \$	24 797 \$	500 000 \$	1 336 633 \$	1 524 540 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	17 856
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	505 144	(14 500)	-	490 644	(205 763)
Solde, fin de l'exercice	1 316 980 \$	10 297 \$	500 000 \$	1 827 277 \$	1 336 633 \$

Association canadienne des entraîneurs État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Produits		
Subventions		
Sport Canada	4 724 490 \$	4 477 202 \$
Agence de la santé publique du Canada	1 573 091	-
Commerce électronique	624 866	-
Frais d'adhésion des partenaires et ventes	587 218	1 227 224
Commandites	259 931	408 971
Projets internationaux	163 987	75 819
Frais d'enregistrement	73 276	38 765
Autres revenus	52 630	25 013
	8 059 489	6 252 994
Charges		
Éducation et partenariats	1 449 564	1 245 056
Marketing et communications	466 050	413 754
Salaires et avantages sociaux	2 728 442	3 177 186
Administration	1 996 700	569 439
Projets internationaux	56 648	30 806
Innovation et accompagnement d'entreprise	173 450	266 381
Sécurité sportive	697 991	732 612
Soutien d'urgence COVID-19	-	5 667
	7 568 845	6 440 901
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	490 644 \$	(187 907)\$

Association canadienne des entraîneurs État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
<hr/>		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	490 644 \$	(187 907)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 500	17 856
(Gain) perte sur les placements	6 550	(1 170)
	<hr/>	<hr/>
	511 694	(171 221)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(9 890)	(6 227)
Subventions à recevoir	(69 837)	69 958
Taxe de vente gouvernementales à recevoir	(47 675)	50 070
Frais payés d'avance	(76 615)	(6 668)
Créditeurs et frais courus	492 782	(1 068 033)
Apports reportés	142 272	(74 976)
Produits reportés	(2 768)	-
	<hr/>	<hr/>
	939 963	(1 207 097)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions de placements	-	(407 577)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	(4 099)
	<hr/>	<hr/>
	-	(411 676)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	939 963	(1 618 773)
Encaisse, début de l'exercice	<hr/>	<hr/>
	369 097	1 987 870
Encaisse, fin de l'exercice	<hr/>	<hr/>
	1 309 060 \$	369 097 \$

Association canadienne des entraîneurs

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Méthodes comptables

Statut et objectif de l'organisme	Association canadienne des entraîneurs (l'« association ») est une association canadienne enregistrée de sport amateur à but non lucratif, incorporée en 1971 sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Sa mission est d'améliorer l'expérience de tous les athlètes et participants au Canada grâce à un entraînement de qualité. L'association est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, il est exonéré d'impôt et peut émettre des reçus d'impôt aux donateurs.
Référentiel comptable	Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.
Comptabilisation des produits	<p>L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.</p> <p>Les frais d'adhésion des partenaires et ventes, les frais d'enregistrement, le commerce électronique, les projets internationaux et le commandites sont comptabilisés en tant que produits au cours de la période à laquelle ils se rapportent.</p> <p>Les revenus de placements non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.</p>
Instruments financiers	<p><u>Évaluation initiale et ultérieure</u></p> <p>L'association évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. L'association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ammorti, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice où elles se produisent.</p> <p><u>Dépréciation</u></p> <p>Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation.</p>

Association canadienne des entraîneurs Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)	<u>Coûts de transaction</u> Les coûts de transaction liés aux instruments financiers qui seront ultérieurement évalués à leur juste valeur sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.
Utilisation d'estimations	La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés de l'actif et du passif et les montants déclarés des revenus et dépenses pour l'année courante. Les principales estimations concernent l'évaluation des débiteurs.
Immobilisations corporelles	Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode dégressive. Mobilier de bureau 20% Equipment informatique 45% Les dépenses en lien avec les logiciels informatiques sont comptabilisés en charges dans l'exercice ou elles sont acquises.
Apports reçus sous forme de biens	En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens par l'association, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Association canadienne des entraîneurs Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Placements

Les placements consistent en des fonds communs de placement et dépôts à terme fixe et sont comptabilisés à leur juste valeur.

	2023	2022
Placements à court terme		
Fonds équilibré IG Core Portfolio	949 798 \$	651 629 \$
Dépôt à terme, portant intérêt au taux fixe de 2,19%, échéant en février 2024	102 503	100 315
Portefeuille à versement géré par IG	-	223 285
Fonds du marché monétaire canadien IG Mackenzie	-	86 171
	1 052 301 \$	1 061 400 \$
Placements à long terme		
Dépôt à terme, portant intérêt au taux fixe de 2,54%, échéant en février 2025	102 904 \$	100 355 \$
	1 155 205 \$	1 161 755 \$

3. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier de bureau	8 525 \$	7 463 \$	8 525 \$	7 197 \$
Équipement informatique	96 593	87 358	96 593	73 124
	105 118	94 821	105 118	80 321
Valeur comptable nette		10 297 \$		24 797 \$

Association canadienne des entraîneurs Notes complémentaires

31 mars 2023

4. Apports reportés

Les apports reportés figurant dans l'état de la situation financière représentent des subventions et d'autres montants soumis à des restrictions externes qui se rapportent à des années ultérieures ou pour lesquels les dépenses correspondantes n'ont pas encore été encourues. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

	2023	2022
Solde, au début de l'exercice	35,375 \$	116,686 \$
Plus: montants reçus au cours de l'année	140,632	58,593
Moins: montants constatés à titre de produits de l'exercice	(5 000)	(139 904)
Solde, à la fin de l'exercice	<u>171,007 \$</u>	<u>35,375 \$</u>

5. Engagements contractuels

L'association a conclu un bail à long terme pour la location d'espace de bureau, du mobilier, de l'infrastructure informatique et de l'aménagement avec l'Association récréative de la fonction publique du Canada. Le bail a débuté le 1er octobre 2017 et s'étend jusqu'au 30 septembre 2023. Le paiement minimum pour le prochain exercice est de 76 581 \$.

L'association a également conclu une entente avec Westin Hotel and Resorts pour la conférence Petro-Canada Sport Leadership Sportif de 2023. Le paiement minimum en fonction de la politique d'annulation est de 173 828 \$.

Association canadienne des entraîneurs Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Instruments financiers

Risque de crédit

L'association est exposé au risque de crédit pour ses débiteurs. L'association évalue de façon constante la recouvrabilité de ces débiteurs sur la base des montants qu'elle est pratiquement certaine de recevoir. L'association est également exposée au risque de crédit du fait que tous ses comptes bancaires sont détenus par une seule institution bancaire. Il n'y a pas eu de changement dans le risque de crédit par rapport à l'année précédente.

Risque de liquidité

L'association est exposé au risque de liquidité pour ses comptes créditeurs. L'approche de l'association en matière de gestion des liquidités consiste à s'assurer qu'elle disposera toujours de flux de trésorerie suffisants pour financer ses opérations et faire face à ses obligations lorsqu'elles sont exigibles. L'association maintient également une partie de ses actifs investis dans des titres liquides. Il n'y a pas eu de changement dans le risque de liquidité par rapport à l'année précédente.

Risque de prix autre

L'association est exposée à un autre risque de prix par le biais de ses investissements dont la valeur fluctue en fonction du prix du marché. Le risque n'a pas changé depuis l'année dernière.

7. Dépendance économique

Environ 59% (2022 - 72%) des revenus figurant dans l'état des résultats de l'exercice sont liées aux contributions reçues de Sports Canada. Si les contributions ne sont pas maintenues ou si elles ne peuvent être remplacées, l'association ne sera pas en mesure de poursuivre ses activités au niveau actuel.

8. Chiffres comparatifs

À des fins de comparaison, certains postes de l'année précédente ont été reclassés pour refléter la présentation des états financiers adoptée pour l'année en cours.

9. Incertitude due à la COVID-19

La pandémie COVID-19 a eu un impact continu en 2022-2023 sur la participation sportive et l'impact économique qui en découle. L'association a dû adapter son plan annuel et son budget en fonction de ses impacts.